

---

**Document 12. Enquêtes médico-légales effectuées au garage Amgar et dans ses environs, Kigali, 20 mai-17 juin 1996**

*Dans le cadre de l'enquête médico-légale effectuée par le TPIR au garage Amgar de Kigali pour le procès du vice-président des interahamwe Georges Rutaganda, une latrine a été exhumée. Sa description montre que l'utilisation des toilettes pour se débarrasser des corps répondait à la fois à des enjeux pragmatiques et symboliques (NdA).*

Le site RUG1 est un trou identifié par les enquêteurs comme constituant des latrines. Il s'agit d'un puits circulaire uniforme d'1,5 mètre de diamètre et situé immédiatement au sud du complexe du garage Amgar. Avant l'exhumation, le fond du puits était à 2,4 mètres de la surface.

Suite aux premières prises de vue photographiques, la végétation entourant la zone autour du puits a été enlevée ainsi qu'un châssis de voiture qui avait été placé au-dessus de l'ouverture du puits. [...] Avant l'exhumation, des calebasses ont été trouvées sur les restes humains. Des calebasses pourries ont été retrouvées sous les restes humains ainsi que d'anciens détritrus provenant du garage.

Les squelettes de trois individus, deux de sexe masculin (cas RUG1-1 et RUG1-3) et un de sexe féminin (RUG1-2), ont été retrouvés dans le site RUG1.

RUG1-1. [...] Les bras étaient liés derrière le dos par six tours de corde épaisse nouée juste au-dessus des coudes. L'épaule gauche reposait sur un pare-chocs de camion placé en diagonale dans le puits. Des vêtements se trouvaient avec les restes.

RUG1-2. [...] Les restes de la femme RUG1-2 avaient été brûlés avant d'être placés dans le trou. Aucun vêtement ne se trouvait avec les restes.

RUG1-3. [...] Des vêtements se trouvaient sur ces restes.

Après l'exhumation de ces trois individus, la fouille du puits a continué jusqu'à une profondeur de 5,8 mètres. Les restes squelettisés partiels de deux chiens, de nombreuses pièces automobiles parmi lesquelles un pare-chocs, un radiateur, et diverses parties de moteur ont été enlevés du puits. En outre, une couche de 0,3 mètre de petits copeaux rouillés de métal a été enlevée. Aucun autre reste humain n'a été trouvé. Les fouilles ont pris fin à une profondeur de 5,8 mètres à partir de la surface quand une eau croupie, sombre, huileuse et nauséabonde a été atteinte.

*Source : William Haglund et al., Enquêtes médico-légales effectuées au garage Amgar et dans ses environs, Kigali, Rwanda, du 30 mai 1996 au 17 juin 1996, Boston, Physicians for Human Rights, p. 8. Archives du TPIR, Procès de Georges Rutaganda n° ICTR-96-3, pièce à conviction n° P254.*